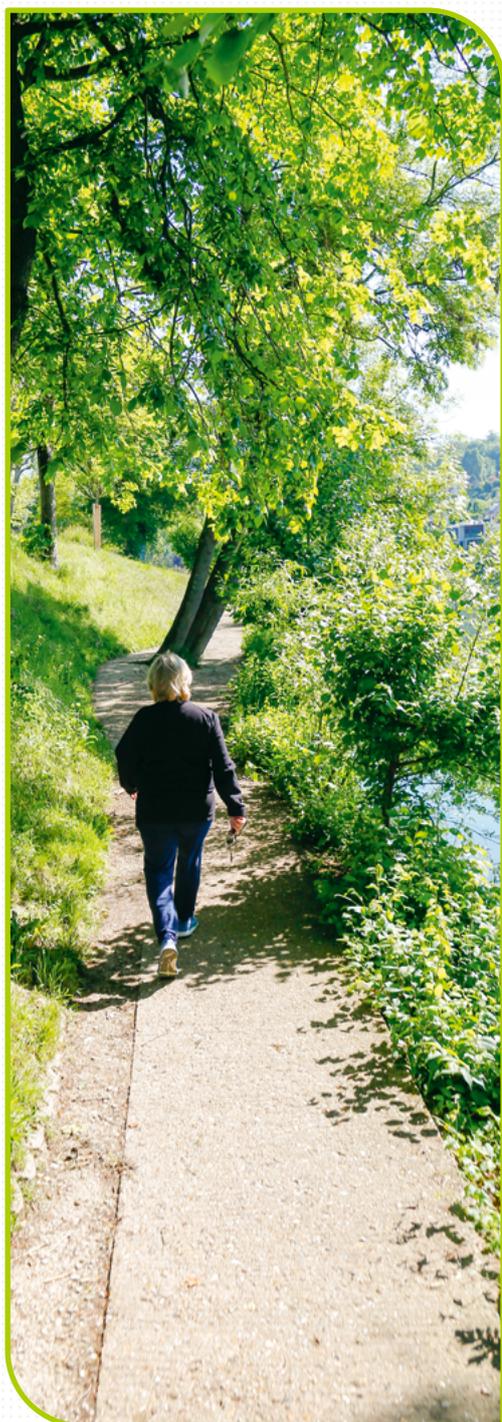


PATRIMOINE ARBORÉ DES BORDS DE MARNE

Une campagne d'entretien et de protection



Saint-Maur compte 35 000 arbres, dont 18 000 arbres d'alignement classés au PLU, faisant ainsi de notre ville l'un des plus importants patrimoines arborés d'Île-de-France. Chaque année, le service public municipal assure l'entretien du parc arboré et procède, lorsque cela est nécessaire, à l'abattage des arbres dangereux. **Suite à plusieurs tempêtes et à la chute brutale de certains arbres, la Ville a fait réaliser, en septembre dernier, un diagnostic sur l'état des arbres des bords de Marne. 108 arbres morts ou dangereux doivent être abattus et vont faire l'objet de replantations.**

Les abattages démarreront très prochainement et seront suivis d'un vaste plan de replantation. En parallèle de la nécessité de sécuriser ces lieux, **la Ville a anticipé le renouvellement du parc arboré dans un programme étudié de replantation d'arbres** tenant compte à la fois du contexte climatique et la conciliation des usages.

Cette campagne d'entretien et de protection a été adoptée en conseil municipal le 24 novembre dernier.

Vous trouverez dans cette Info Riverains toutes les informations concernant cette campagne d'entretien et de protection ainsi que le calendrier de réalisation par zones d'intervention.





Surveillance quotidienne et diagnostics sanitaires

Les phénomènes de tempête des mois de juin et octobre 2021 ainsi que divers épisodes d'intempéries ont fortement fragilisé ou provoqué la chute de plusieurs arbres sur les bords de Marne fréquentés chaque jour par de nombreux promeneurs, joggers, cyclistes...



Ces facteurs de fragilisation conduisent la Ville à veiller constamment sur le patrimoine arboré. Cette surveillance s'effectue par des examens visuels faits sur le terrain au quotidien par les agents municipaux mais également par des études phytosanitaires réalisées par des entreprises spécialisées.

Un diagnostic à la loupe pour 108 arbres dangereux



Chalarose du frêne



Maladie de la suie de l'érable



En septembre 2022, suite à des chutes d'arbres et au constat d'arbres présentant des altérations, la Ville a mandaté l'une de ces sociétés spécialisées pour réaliser un diagnostic phytosanitaire. Le diagnostic a passé au crible les arbres des bords de Marne et établi un rapport qui désigne comme dangereux 108 arbres*. Depuis la réalisation de cet audit, un des arbres identifiés comme dangereux et devant être abattus est tombé sur la promenade des Anglais. Ce diagnostic détermine que « deux maladies sont très présentes sur le site : la chalarose du frêne et la maladie de la suie sur les érables. » Les arbres atteints sont fragilisés et leur résistance mécanique fortement altérée. Les épisodes de vents violents contribuent également à l'altération de la résistance mécanique des arbres.

Les arbres peuvent présenter un aspect extérieur sain mais rongés de l'intérieur par des maladies phytosanitaires, leur résistance mécanique est fortement altérée ce qui les rend dangereux pour les passants.

*Indication portée en page 24 de l'audit réalisé par la société HATRA.



Un diagnostic réalisé par une société experte

- Diagnostic réalisé par zones du quai de Bonneuil au quai du Petit Parc
- Examen des signes et aspects extérieurs des arbres
- Établissement de l'indice de solidité par une technique acoustique
- Sondage avec un Resistograph® quand des cavités internes sont décelées
- Diagnostic sur la présence de maladies phytosanitaires

© DR



Le Resistograph® permet d'évaluer l'état du cœur de bois. Une fine aiguille pénètre dans l'arbre et enregistre la résistance qu'elle rencontre. Couplée à un traceur, elle définit une courbe de mesure sur laquelle on peut observer les différences entre le bois intact et le bois endommagé.

L'audit réalisé en octobre 2022 par la société HATRA, l'arbre dans le paysage, est consultable dans son intégralité **sur le site saint-maur.com rubrique actualités.**

Un vaste programme de replantation : protection de la biodiversité et entretien durable

En parallèle du diagnostic réalisé par la société HATRA, la Ville a étudié un vaste programme de replantation dans lequel le nombre d'arbres replantés sera supérieur à celui du nombre d'arbres abattus.

La trame verte est source de biodiversité en ville, tout particulièrement sur les bords de Marne. La replantation a été étudiée dans le respect de cette biodiversité, mais également dans l'objectif de préservation de la berge, de la croissance des arbres, de la protection du boisement existant et afin de ne pas surcharger le sol.

Un plan de replantation respectueux de la biodiversité et de la préservation de la berge

- **35 essences sélectionnées** pour leur qualité paysagère
- Des essences plus résistantes aux maladies phytosanitaires de l'arbre
- Des essences au développement en boule ou en cépée moins exposées aux épisodes venteux
- Des essences ripisylves propres aux abords des cours d'eau comme les saules, les aulnes
- Des essences propres aux milieux humides comme les cyprès chauves ou les érables rouges
- Des essences comme les arbres de fer ou les morus au port étalé offrant des périmètres d'ombre particulièrement recherchés pendant les épisodes de fortes chaleurs
- Des paulownias, essence à haute capacité d'absorption du CO₂

© DR



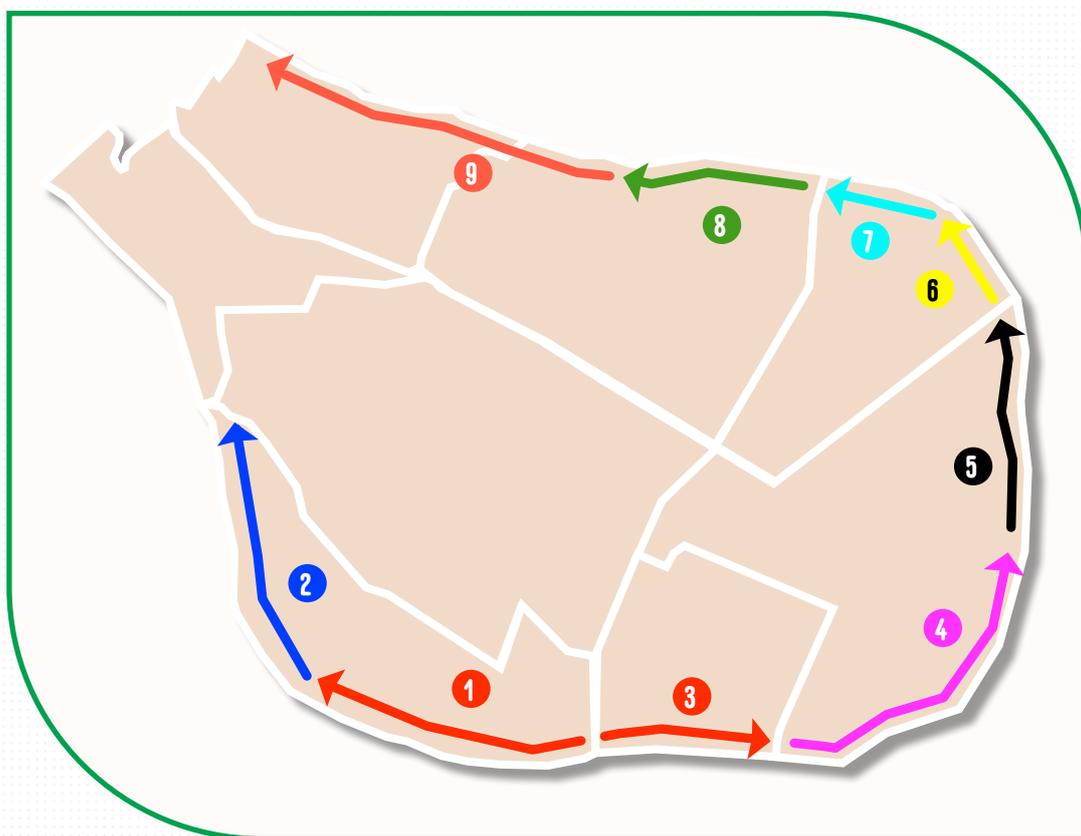
Le programme de replantation prévoit des Paulownias en raison de leur capacité de capter dix fois plus de CO₂ que les autres espèces.



Avec les écoliers pour parrains

Les classes des écoles élémentaires seront associées au programme de replantation et seront sensibilisées, dans un objectif pédagogique, au cycle naturel de vie et d'évolution des arbres. Ils pourront parrainer un arbre lors des replantations tout comme les élus du Conseil municipal des enfants.

Calendrier du programme de campagne d'entretien et de protection des arbres des bords de Marne



Zone 1:

Quai de Bonneuil (côté La Pie)
du 6 au 15 décembre

Zone 2:

Quai de la Pie
du 9 au 20 décembre

Zone 3:

Quai de Bonneuil (côté des
Muriers)
du 16 au 27 décembre

Zone 4:

Promenade des Anglais
du 21 décembre au 2 janvier

Zone 5:

Quai Winston Churchill
du 26 décembre au 6 janvier

Zone 6:

Quai du Mesnil
du 3 au 11 janvier

Zone 7:

Quai de Champignol
du 5 au 11 janvier

Zone 8:

Quai du Parc
du 9 au 19 janvier

Zone 9:

Quai du petit Parc
du 11 au 20 janvier

Renseignements: 01 45 11 66 11
nouscontacter@mairie-saint-maur.com